

935 Avenue du Docteur Laënnec
11491 CASTELNAUDARY CEDEX
Tél: 04.68.94.59.19 – Fax: 04.68.94.59.19
e-mail : vs-legta.castelnaudary@educagri.fr

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS
A
CONSERVER PAR LES FAMILLES**

Rentrée 2026 / 2027

AVIS AUX FAMILLES, NOTICE EXPLICATIVE

I. Rentrée des élèves :

Les modalités de rentrée et d'accueil seront accessibles sur notre site internet :
<https://campus-agricole-castelnaudary.fr/>

II. Tarifs hébergement-restauration-dossiers :

Montants annuels 2025/2026 (pour information avant vote des nouveaux tarifs au Conseil d'Administration) :

- Pension : 1372€
- Demi-pension : 550€
- Frais de dossier : 50€. Ces frais concernent tous les élèves et sont facturés au 1^{er} trimestre en même temps que la pension.

La pension est payable selon la répartition suivante :

- 1^{er} trimestre scolaire : septembre / décembre : 40%
- 2^{ème} trimestre scolaire : janvier / mars : 30%
- 3^{ème} trimestre scolaire : avril / juin : 30 %

Tout trimestre commencé est dû en entier.

A la demande des familles des réductions de pension pourront être accordées aux élèves pour toute absence dûment justifiée supérieure à 15 jours consécutifs (justifiée par un certificat médical).

Les périodes de stage sont déduites des appels à pension.

ABSENCE (HORS STAGE) : les élèves ayant été convoqués pour un examen dans les dernières semaines de l'année scolaire et qui quittent l'établissement de leur plein gré avant la fin de l'année scolaire n'ont droit à aucune remise.

III. Autres tarifs

A. Tarif forfaitaire annuel filière CGEH :

- Forfait obligatoire de 250 euros nécessaire au fonctionnement des écuries

Se découpe comme tels :

- 90€ au 1^{er} trimestre

- 80€ aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres
- Licence équitation : Les élèves ont la possibilité de souscrire la licence d'équitation au lycée.
Tarifs : 25€ pour les élèves mineurs
36€ pour les élèves majeurs
La licence est obligatoire. Elle peut être prise soit au lycée soit dans un club extérieur. Dans tous les cas remplir le formulaire de demande de licence. Le règlement devra être fait à la rentrée.

B. Adhésion facultative aux associations :

- **ALESA** : L'ALESA est une association d'élèves (association type loi 1901). Tous les élèves à jour de leur cotisation peuvent participer et être membres actifs de l'ALESA. L'association organise des activités socio-culturelles. Le conseil d'administration de l'ALESA est constitué de membres adultes et élèves.
L'adhésion des élèves permet d'offrir différents services comme :
 - La participation à des sorties culturelles et sportives (théâtre, visites de musées, match de basket, ...)
 - La réduction financière pour certaines activités

L'ALESA gère le foyer. Tous les élèves de l'établissement ont accès au foyer à condition qu'ils en respectent la charte et les règles de fonctionnement.

Tarif : - 12€ pour les externes et demi-pensionnaires
- 24€ pour les internes

Le règlement doit avoir lieu **le jour de la rentrée**.

- **ASSOCIATION SPORTIVE** : Activités sportives durant la pause méridienne, en soirée et le mercredi après-midi. Possibilité de participer aux compétitions. Tous les élèves à jour de leur cotisation peuvent participer.
Tarif : Voir document joint au dossier d'inscription
Le règlement doit avoir lieu le jour de la rentrée.

C. Enseignements facultatifs

- Option équitation 4^{ème}-3^{ème} : Inscription à la rentrée.
Tarif annuel : 110€
- Option équitation lycéens : Inscription et paiement courant septembre.
Tarif annuel : 180€
- Licence équitation : Les élèves ont la possibilité de souscrire la licence d'équitation au lycée.
Tarifs annuels : 25€ pour les élèves mineurs
36€ pour les élèves majeurs

La licence est obligatoire. Elle peut être prise soit au lycée soit dans un club extérieur. Dans tous les cas remplir le formulaire de demande de licence.

Le règlement devra être fait à la rentrée.

D. Section Sportive Enseignement Agricole Equitation

Pour intégrer la section sportive, vous devez compléter de document de candidature téléchargeable sur le site internet du lycée. Des tests de sélection auront lieu à la rentrée.

Tarif : - 200€/mois pour les collégiens (pendant 10 mois)
- 300€/mois pour les élèves de 2nd (pendant 10 mois)
- 265€/mois pour les élèves de 1^{ère} (pendant 10 mois)
- 295€ pour les élèves de Terminale (pendant 10 mois)

E. Photocopies

Une carte de 100 photocopies est en vente à l'accueil au prix de 4 euros, utilisable au CDI (aucune photocopie ne sera faite sans l'achat de cette carte). Seules les photocopies en noir et blanc sont possibles au CDI. Les rapports de stage sont à la charge des familles. Seuls les élèves bénéficiant d'un PAP pourront faire des photocopies à la vie scolaire.

IV. Trousseau literie et fournitures scolaires :

A. Scolarité

- La liste des fournitures sera à télécharger sur le site internet du lycée en juillet
- Tenue adaptée à la pratique de l'EPS selon les cycles d'activité
- 2 cadenas (casier + vestiaire travaux pratiques)
- 1 gourde
- Blouse blanche manches longues en coton pour les travaux pratiques en sciences
- Casquette

B. Internat

L'établissement ne fournit aucun nécessaire de couchage ni de toilette.

A fournir :

- Draps, couette ou couverture (pas de sac de couchage)
- Oreiller
- Alèse (90x200)
- 1 cadenas pour l'armoire de l'internat
- Réveil ou montre

C. Equipement, matériel, manuels scolaires

Le Conseil régional fournit les manuels scolaires, des équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que du matériel selon les filières. Les élèves doivent être en possession de leur carte jeune lors des distributions.

Les manuels seront distribués aux élèves le jour de la rentrée.

Les EPI seront distribués courant septembre.

Les élèves de seconde seront dotés d'un ordinateur, distribué par la région.

V. Responsabilité civile

Les familles doivent justifier d'une assurance responsabilité civile. Vous avez la possibilité de souscrire en plus à une assurance scolaire individuelle facultative couvrant les activités scolaires et/ou extrascolaires.

Toutes les dégradations volontaires occasionnées par les élèves sont facturées aux parents responsables.

VI. Bourses

Si votre enfant était boursier dans son établissement précédent, les critères sont les mêmes pour le Ministère de l'Agriculture mais vous devez **obligatoirement** remplir un nouveau dossier (pour les nouveaux élèves). Les bourses pour les anciens élèves sont reconduites automatiquement **sauf pour les élèves de 3^{ème} du lycée agricole qui devront faire un dossier « lycée »**. Vous trouverez les documents sur le site internet du lycée.

VII. Horaires semaine

Lundis et retours de congés : début des cours à 9h

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6H45-7H20	8h30 : Accueil des élèves à l'amphi	Réveil et lever			
7H00-7H45		Petit-déjeuner			
7H45-8H00		Battement			
8H00-8H55		Cours			
8H55-9H50	Début des cours				
9h50-10h05	Récréation				
10h05-11h00 11h00-11h55	Cours				
11h45-12h45	Déjeuner				
12h45-13h25	Battement		Sorties libres (si autorisation parentale) ou activités socio-culturelles ou sportives	Battement	Battement jusqu'à 13h
13h25-14h20 14h20-15h15	Cours			Cours	Cours 13h10-14h05 et de 14h05-15h00
15h15-15h30	Récréation			Récréation	Récréation 15h00-15h05
15h30-16h25 16h25-17h20	Cours			Cours	Cours 15h05-16h00 et de 16h00-16h55
17h30-18h00	Battement		APPEL	Battement	Fin des cours à 17h00 le vendredi afin de faciliter l'accès aux trains
18h00-18h45	Etude	Battement à l'internat	Battement à l'extérieur	Etude	
18h30-19h30	Dîner (Au lycée Germaine Tillion)				
19h30-20h00	Battement à l'extérieur				
20h00-21h00	Battement à l'internat(valise)	Etude		Battement à l'internat (valise)	
21h00-21h45	Battement à l'internat				
21h45	Extinction des feux/ coucher				

VIII. **Horaires service administratif :**

L'accueil du lycée est ouvert tous les jours :

-Matin : de 8h00 à 12h00

-Après-midi : de 13h30 à 17h30

Pour rencontrer un membre de l'équipe de direction, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Pour prendre un rendez-vous avec la CPE, merci de contacter la vie scolaire.

Le Directeur de l'EPLEFPA

François-Xavier Lugand